

# Parcelles de 2,5 mètres

| Nombre de parcelles | Prix unitaire | Prix total |
|---------------------|---------------|------------|
|                     | <b>5 €</b>    | <b>€</b>   |

Règlement : Chèque\*     Carte  bleue    Esp  es

\*A l'ordre du Comité des Fêtes de SEQUEDIN.

## INSCRIPTION :

Le présent document **complètement rempli** est à déposer **accompagné de votre règlement et de la copie de votre pièce d'identité recto-verso** lors des permanences qui se tiendront

**Dans le hall du Pôle Culturel**

- Le vendredi 25 avril 2025 de 18h30 à 20h
- Le samedi 26 avril 2025 de 10h à 12h

Les numéros de parcelles vous seront attribués lors de votre inscription aux permanences

# SEQUEDIN

## VIDE GRENIERS

Autorisation Municipale

ORGANISE PAR LE COMITE DES FÊTES



**Dimanche**

# 25 mai 2025

De 8 heures à 16 heures

Réservé aux particuliers sequedinois

Inscription limitée à 3 parcelles par adresse postale

**RESTAURATION RAPIDE SUR PLACE SALLE VANDENBURIE**

**ARTICLE 1** : Le vide-greniers a lieu le 25 mai 2025 de 8h00 à 16h00 Place du Général de Gaulle – rue Victor Hugo – rue Jean de La Fontaine – Place Corneille et rue Corneille (côté sans habitation) – Rue du Chemin Noir (entre rue Victor Hugo et rue Racine). Une déviation de circulation sera mise en place selon arrêté municipal. TARIF : 5 € la parcelle de 2,5 mètres. **Réservé aux particuliers sequedinois**. L'accueil et la restauration se font salle Thérèse Vandenburgie dès 7h30.

**ARTICLE 2** : Les participants sont priés de communiquer les renseignements demandés pour leur inscription au Registre de la Manifestation (A.I.M du 21 juillet 1992).

**ARTICLE 3** : Dès leur arrivée, les exposants inscrits prennent possession de leur emplacement. **Aucun véhicule ne pourra être laissé sur le site du vide-greniers (sauf autorisation de l'organisation).**

**ARTICLE 4** : Il est interdit de modifier la disposition des parcelles. Les organisateurs sont habilités à le faire si nécessaire.

**ARTICLE 5** : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de litige. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits inflammables, armes diverses...). Les ventes de véhicules à moteur ne sont pas acceptées. Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel. La vente de restauration est réservée aux organisateurs. Aucun stand à caractère politique ou revendicatif ne sera accepté. La vente d'animaux est interdite. Les barbecues même à caractère privé sont interdits.

**ARTICLE 6** : Les places réservées non occupées ne seront pas réattribuées et les sommes versées ne seront pas remboursées. En cas d'impossibilité, aviser les organisateurs 8 jours avant la manifestation pour remboursement des sommes versées.

**ARTICLE 7** : Dès lors que vous avez obtenu l'autorisation de participer au vide-greniers, vous avez le droit de vendre des objets que vous n'avez pas achetés en vue de la revente. **La vente d'objets neufs est interdite.** Le recel d'objets volés est punissable.

**ARTICLE 8** : La présence à cette manifestation implique l'acceptation du règlement, toute personne ne le respectant pas sera priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

**ARTICLE 9** : Aucun remboursement ne sera fait en cas d'intempérie

Il est demandé aux exposants de ne pas laisser d'objets sur le domaine public à l'issue de la manifestation.  
**Le regroupement des déchets se fera devant la Salle Thérèse Vandenburgie pour un ramassage collectif**  
(intervention à 17h).

**LE COMITE DES FÊTES VOUS SOUHAITE UNE AGREABLE  
JOURNEE**



## VIDE-GRENIERS DE SEQUEDIN

Le 25 mai 2025

### RESERVE AUX PARTICULIERS

**NOM :** Prénom :

ADRESSE :

Numéro de Téléphone :

**PIECE D'IDENTITE** (Photocopie à joindre) numéro :  
(Permis de conduire, Carte d'identité, passeport...)

**IMPERATIF – PLAN VIGIPIRATE – IMPERATIF – PLAN VIGIPIRATE**

**N° D'IMMATRICULATION DE VOTRE VEHICULE :**

**(tout autre véhicule ne pourra pas pénétrer sur le site du vide-greniers)**

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et en accepter les termes

Signature :

PARCELLE (S) N° :  
(Réservé à l'organisation)